

Figure 1 Définition de la vérification

« *La vérification est le fait de reconnaître une chose pour vraie ou exacte par l'examen ou la démonstration* » Concise Oxford Dictionary (traduction).

Un accord sur le contrôle des armements est essentiellement un compromis où chaque partie, pour ce qui est de sa sécurité nationale, s'en remet, tout au moins en partie, aux promesses des autres signataires plutôt qu'à la force de ses propres armes. Par conséquent, il est essentiel que toutes les parties soient persuadées que leurs partenaires rempliront leurs obligations, particulièrement là où règnent la méfiance et l'incertitude. Puisque l'avantage, pour chaque État participant, résulte du respect de l'accord par les autres participants, il est naturel que l'on veuille disposer d'une garantie externe pour s'assurer que tous les participants respectent leurs engagements. La vérification est justement le moyen qui permet d'obtenir cette garantie. La mise au point de mesures de vérification sûres et suffisantes, associées à un accord sur le contrôle des armements revêt donc une importance vitale tant pour la négociation de l'accord que pour son application ultérieure.

La gamme des méthodes permettant de vérifier un accord sur le contrôle des armements est très vaste, allant de l'inspection *in situ*, où les inspecteurs visitent l'installation, à l'utilisation de détecteurs situés à une certaine distance de la région examinée. Ces derniers systèmes se sont révélés particulièrement importants pour la vérification des accords bilatéraux de contrôle des armements entre les États-Unis et l'Union soviétique. Dénommés « moyens techniques nationaux » (MTN), ils